



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LE PRÉSENTE DONNÉ** par la soussignée, Lise Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs,


**QUE :-**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2021 a adopté le règlement numéro 357 intitulé :

***RÈGLEMENT No 357 RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE.***

Toute personne intéressée peut consulter le présent règlement sur le site internet de la municipalité et aux heures d'ouverture du bureau municipal.

**DONNÉ** à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 09<sup>ième</sup> jour de juillet de l'an deux mil vingt et un.

  
.....  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 17 h 00 heures de l'après-midi, ainsi que sur le site internet de la municipalité, le 09<sup>ième</sup> jour de juillet 2021.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 09<sup>ième</sup> jour de juillet de l'an deux mil vingt et un.

Par : .....  
Directrice générale et secrétaire-trésorière